

ACTUALITÉS

Enregistrement 2013 – Webinars

- Le **22 novembre 2011**, l'ECHA propose un webinar sur : « **Enregistrement 2013 - Partie sur l'introduction de l'identité d'une substance dans le processus du SIEF** ». Ce webinar traitera de l'importance d'une identification correcte d'une substance.
- Le **12 décembre 2011**, l'ECHA propose un webinar sur « **Le partage des données** ». Ce webinar traitera des obligations liées au partage des données mais aussi l'aspect concernant les litiges pouvant en découler.

L'ECHA propose un récapitulatif de tous les webinars à venir concernant l'échéance d'enregistrement de 2013. Les anciens webinars sont également consultables sur cette même page.

ACT NOW!
REACH
2013



Utilisateurs en aval et enregistrement 2013

Selon le calendrier proposé par l'ECHA, les utilisateurs en aval ont jusqu'au **31 mai 2012** pour informer les fournisseurs sur leurs utilisations des substances soumises à l'échéance d'enregistrement de 2013, afin de les inclure dans les Rapports sur la Sécurité Chimique (CSR).

Pour faciliter ces échanges, les utilisateurs en aval doivent être informés par leurs fournisseurs du futur enregistrement de ces substances.

Pour plus de détails sur les utilisateurs en aval et leurs obligations sous REACH, vous pouvez consulter la [page de l'ECHA](#).

Le « [Guide technique : utilisateurs en aval](#) » est aussi disponible en français.



REACH – Portail de diffusion de l'ECHA

La portail de diffusion de l'ECHA contient désormais 4413 dossiers.

A la date du 3 novembre 2011, 5181 substances au total ont été enregistrées.

Actuellement, 3908 substances sont consultables dans la liste des substances enregistrées.

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.